

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et les revendications féministes au début du XX^e siècle

Marie Lavigne, Yolande Pinard and Jennifer Stoddart

Volume 29, Number 3, décembre 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/303463ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/303463ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lavigne, M., Pinard, Y. & Stoddart, J. (1975). La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et les revendications féministes au début du XX^e siècle. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29(3), 353–373.
<https://doi.org/10.7202/303463ar>

LA FÉDÉRATION NATIONALE
SAINT-JEAN-BAPTISTE
ET LES REVENDICATIONS FÉMINISTES
AU DÉBUT DU XX^e SIÈCLE*

MARIE LAVIGNE
YOLANDE PINARD
JENNIFER STODDART

Les premières décennies du XX^e siècle sont caractérisées par l'essor rapide du féminisme, mouvement s'inscrivant dans la vague réformiste que connaît à cette époque le monde occidental. Le Québec n'est pas à l'écart et les organisations féministes qui s'y développent, se rattachent à ce courant international.

L'historiographie québécoise a négligé l'importance des mouvements féministes qu'on assimile trop souvent à la seule revendication pour le droit de vote. Les premières organisations qui naissent au début du siècle ont débordé ce cadre et joué un rôle fondamental dans la lutte pour la promotion des droits des femmes. Notre étude est centrée sur la *Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste* (FNSJB) fondée par Marie Gérin-Lajoie, pionnière en ce domaine. Elle se limitera donc à l'aire d'influence de la FNSJB, le milieu canadien-français de Montréal. Après avoir décrit brièvement les circonstances de la naissance de la Fédération ainsi que son organisation et son idéologie, nous examinerons les grandes lignes de son action entre 1907 et 1933 : ses luttes aux niveaux social, juridique et politique.

*Cette recherche est principalement basée sur la documentation recueillie aux archives de la *Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste* déposées à la maison de la Fédération à Montréal, et dans les archives personnelles de Marie Gérin-Lajoie conservées à la maison mère de la *Communauté des Sœurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil* à Montréal. Un premier dépouillement de ces archives a été effectué en 1973 par le groupe de recherche « Les premières féministes canadiennes-françaises » dont étaient membres, outre les auteurs de ce texte, Évelyne Bissonnette-Paquette, Johanne Cloutier-Boucher et Rosanne Saint-Jacques. Nous tenons à remercier Paul-André Linteau de l'Université du Québec à Montréal pour ses commentaires sur ce texte.

1 — *La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste: organisation et idéologie*

Marie Gérin-Lajoie, née Lacoste (1867-1945)¹, est issue d'une famille de la petite-bourgeoisie montréalaise et son engagement dans le mouvement féministe débute en milieu anglophone, au Montreal Local Council of Women (MLCW) où elle fait ses premières expériences, entourée de quelques-unes des femmes les plus avant-gardistes de l'époque. Le MLCW ne s'attaque pas exclusivement aux questions « féministes ». En effet, de nombreuses Montréalaises deviennent conscientes des problèmes sociaux engendrés par la croissance rapide du capitalisme et sur lesquels se penchent les réformistes au tournant du siècle: santé publique, assainissement de la vie politique, travail des femmes et des enfants, éducation, délinquance juvénile, tempérance, etc.² Elles joignent les rangs du mouvement de réforme et mettent sur pied divers organismes d'action sociale. Ce faisant elles se heurtent quotidiennement aux limites que leur impose leur propre incapacité juridique et politique³.

Une telle situation amène nombre de réformistes à militer en faveur des droits des femmes. Une déclaration de Marie Gérin-Lajoie met en relief la relation entre action sociale et action politique et la nécessité d'une articulation du féminisme et du réformisme:

Mesdames, comprenez-vous l'importance qu'il y a pour vous de vous présenter pour voter aux élections municipales... Vous vous plaindrez ensuite de voir au coin de chez-vous une buvette qui perd votre fils, vous mourrez de chagrin à la vue de votre fille dont la vertu tombera miette à miette au milieu de repré-

¹ Son père, Sir Alexandre Lacoste, deviendra juge en chef de la Cour Supérieure du Québec. Sa mère, Marie-Louise Globensky (lady Lacoste), mère de treize enfants, est une femme du monde qui a fréquenté les salons très renommés de l'époque. À l'âge de vingt ans, Marie Lacoste épouse Henri Gérin-Lajoie, avocat, petit-fils d'Étienne Parent, fils d'Antoine Gérin-Lajoie et frère de Léon Gérin, sociologue.

² En ce qui concerne les activités du MLCW et le rôle spécifique que Marie Gérin-Lajoie y a joué, nous avons dépouillé les archives du MLCW, APC MG 28 I 164.

³ Justine Lacoste-Beaubien, sœur de Marie Gérin-Lajoie, a dû affronter cette situation. Fondatrice de l'Hôpital Sainte-Justine, en 1907, elle dut persuader le gouvernement québécois de procéder à l'amendement du Code civil de la province pour permettre à une femme mariée (donc juridiquement incapable) de réaliser des transactions financières dans le cadre de son travail au comité directeur d'un hôpital sans devoir quérir l'autorisation de son conjoint. Elle aura gain de cause, le 3 avril 1908.

sentations malsaines, vous déplorerez la mort d'un enfant empoisonné par la contamination des ordures de la rue et vous n'essayez pas de remédier à tout ce mal...⁴

Le MLCW devient, pour les féministes francophones, un lieu privilégié de militantisme pendant une dizaine d'années. Toutefois cette expérience dans l'organisation des femmes s'implante plus directement en milieu francophone à partir de 1902 avec la création de la section des Dames patronnesses de l'Association Saint-Jean-Baptiste. À l'origine, ces dames, parmi lesquelles on retrouve les représentantes les plus célèbres de la bourgeoisie francophone, se constituent en société pour aider leurs maris à sortir l'ASJB de l'impasse financière dans laquelle elle se trouve, suite à la construction du Monument National. Madame F.-L. Béique est la présidente du comité, en sa qualité d'épouse du sénateur François-Liguori Béique, libéral, avocat et grand financier, qui lui-même préside la Société Saint-Jean-Baptiste de 1899 à 1905.

Conscientes du rôle patriotique que les femmes doivent jouer, elles espèrent toutes aviver le nationalisme canadien-français. Issue de la section des Dames patronnesses de l'ASJB, la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste (FNSJB), fondée en 1907, groupe un bon nombre de membres qui ont déjà à leur actif une expérience d'intervention sociale et politique. Acquisée principalement au MLCW, cette expérience influencera pendant les premières années le style de travail et les interventions de la FNSJB.

La fondation d'une organisation catholique et canadienne-française, indépendante du MLCW, fait suite à la prise de conscience par Mesdames Gérin-Lajoie et Béique de la nécessité d'un encadrement qui respecte leurs croyances religieuses, surtout en matière d'éducation, et qui sauvegarde leur ethnie. L'idéologie cléricale et nationaliste inspire donc la FNSJB et la différencie du MLCW, organisation neutre et anglophone. La structure de la FNSJB, exception faite de l'aumônerie⁵, est toutefois la réplique de celle du MLCW.

La Fédération réunit sans les fusionner une série d'associations jusque-là isolées. Les vingt-deux sociétés affiliées, totalisant quelques

⁴ Marie Gérin-Lajoie, Copie manuscrite d'un article sur lequel elle a écrit: « paru sous l'anonymat décembre 1902 dans plusieurs journaux anglais et français ». Ms., Archives SNDNC.

⁵ Le premier aumônier de la FNSJB est l'abbé Georges Gauthier, futur archevêque de Montréal.

milliers de membres, se répartissent selon trois types d'œuvres, soit les œuvres de charité surtout composées des associations de dames patronnesses déjà existantes, les œuvres d'éducation telles l'Association des Femmes journalistes ou les Écoles Ménagères provinciales et enfin, les œuvres économiques qui rassemblent des associations professionnelles pour l'amélioration de la situation des travailleuses. Chaque société regroupe des personnes ayant les mêmes intérêts, la même profession ou provenant d'une même classe sociale. Malgré une structure démocratique, Marie Gérin-Lajoie exerce au sein de la Fédération une action des plus centralisatrices que favorise son statut de présidente pendant plus d'une vingtaine d'années. La diffusion des activités de la FNSJB s'effectue par des assemblées annuelles, des semaines sociales, des congrès et à partir de 1913, par un journal mensuel, *La Bonne Parole*, dont le tirage atteint quelque deux mille exemplaires.

La répartition des associations en trois champs d'action reflète les intérêts bourgeois des premières féministes en même temps qu'elle indique leur lien avec l'idéal réformiste et philanthropique de l'époque. L'éducation devient un instrument d'émancipation et de promotion des femmes dans la société. Par ces œuvres, on espère faire une éducation sociale, morale et professionnelle des femmes qui corresponde à leur situation de classe respective en tant que bourgeoises ou ouvrières. La création de cercles d'études au sein des diverses associations, à partir de 1910, répond à cette attente et vise à la formation d'une élite féminine parmi les Canadiennes françaises⁶.

L'emprise de l'idéologie clérico-nationaliste ainsi qu'un anti-féminisme frisant souvent la misogynie créent un climat peu propice aux changements sociaux ou à des modifications du statut des Québécoises. L'impossibilité pour le clergé d'étouffer un mouvement déjà bien enraciné amène ce dernier à l'encadrer pour mieux le récupérer. Ainsi la création de la FNSJB est entourée d'un débat entre « bon » et « mauvais » féminisme et cette association devra emprunter à l'idéologie dominante son contenu nationaliste et la

⁶ Ces cercles se constituent aussi dans les écoles. Le plus sélect est le cercle Notre-Dame qui recrute essentiellement les bachelières de Marguerite-Bourgeoys. Son programme est presque l'équivalent d'un programme universitaire en sciences sociales. Les cours préparent les bachelières à devenir des travailleuses sociales. Ce cours sera intégré presque dans son entier au programme universitaire lorsque l'Université de Montréal ouvrira son école de service social. Le cercle d'études représente un complément de formation pour les bachelières.

pensée sociale catholique. Ceci explique l'extrême prudence de ces premières féministes et l'existence de contradictions dans leur idéologie.

L'unanimité idéologique s'opère autour de la primauté accordée à l'idéologie de la femme au foyer et de la famille. Le partage traditionnel des rôles féminins et masculins n'est jamais remis en question. Les premières féministes continuent de parler de complémentarité innée entre l'homme et la femme (antithèse d'une attitude égalitariste) et c'est en fonction de cette même complémentarité que le rôle social de la femme se définit. On se contente de s'attaquer aux effets discriminatoires qu'entraîne cette répartition des tâches entre les deux sexes, en ne s'interrogeant pas sur le sens de cette inégalité et les réflexions de ces féministes ne sont pas orientées vers une recherche des causes profondes de l'oppression des femmes⁷.

Idéologiquement, la FNSJB s'alimente au *féminisme social* qui surbordonne la lutte pour les droits de la femme aux larges réformes sociales considérées comme les plus urgentes — telles la lutte contre l'alcoolisme, la mortalité infantile, etc. —, au *féminisme chrétien*, inspiré de la doctrine sociale de l'Église et à un *féminisme de revendication* politique plus directement relié à la tradition libérale de réforme.

Les intérêts de classe des femmes membres de la FNSJB vont singulièrement restreindre le contenu et la portée de leur combat spécifique en tant que femmes. Au problème de l'infériorité dans laquelle on maintient le sexe féminin, de même d'ailleurs qu'à tous les autres maux sociaux, elles n'envisageront qu'une solution réformiste et légaliste. Au cours de la période étudiée, nous constaterons que la Fédération s'éloignera graduellement des revendications politiques et professionnelles les plus controversées, se dégagera des influences du mouvement de réforme progressiste et s'inspirera de plus en plus du féminisme chrétien.

Malgré tout, le contenu contestataire et progressiste de l'idéologie de la FNSJB va permettre d'ébranler certains des préjugés les plus tenaces; par son action, la Fédération ouvre la voie à

⁷ Voir les articles d'un antiféministe virulent, ceux de Henri Bourassa, qui, dans *Le Devoir*, ne se lassera jamais de dénoncer toute forme de féminisme, radical autant que modéré. Probablement à cause du caractère chrétien de son féminisme, la FNSJB obtient une colonne dans ce journal pour la diffusion des activités de ses associations.

l'émancipation des femmes aux niveaux politique et juridique. C'est là toute la signification politique du féminisme de Marie Gérin-Lajoie.

2 — *Les luttes sociales*

Ce sont les «œuvres de charité» qui correspondent le plus à l'idéal traditionnel de l'action sociale de la femme; cette appellation revêt aux yeux de la Fédération un sens plus dynamique qu'une simple redistribution symbolique des richesses d'une classe sociale à l'autre et s'inscrit dans le champ plus vaste des luttes sociales. Les préoccupations de la première période que nous examinons (1907-1920) vont de pair avec le féminisme réformiste et diffèrent passablement des priorités de la deuxième période (1920-1935).

La FNSJB semble avoir joué un rôle important dans l'introduction chez la femme d'une nouvelle conception de la charité. La rationalisation de la charité face aux problèmes gigantesques de pauvreté dans les milieux industrialisés a eu partout un grand impact sur l'orientation des organisations féminines et a même suscité l'apparition d'une nouvelle fonction prestigieuse pour les bourgeoises, celle de travailleuse sociale⁸. La philanthropie scientifique qui essayait de remédier aux problèmes par une observation minutieuse de la situation, par une supervision personnelle de l'administration de l'aide et par une insistance sur la réhabilitation possible des victimes de la pauvreté, était encore relativement nouvelle pour les femmes d'œuvres parmi la bourgeoisie francophone⁹. À ces dernières, la FNSJB a probablement ouvert de nouvelles portes sur la pratique de la charité, et par association inévitable, sur le féminisme social par le biais du mouvement de réforme urbaine. De cette manière, les luttes sociales du MLCW et de la FNSJB se recourent d'assez près jusque dans les années vingt.

⁸ William O'Neill, *The Woman Movement: Feminism in the United States and England* (Londres, Allen & Unwin, 1969), chapitres 2 et 3. Également du même auteur, on peut consulter *Everyone was Brave: The Rise and Fall of Feminism in America* (Chicago, Quadrangle, 1969). — Voir aussi, E. Flexner, *Century of Struggle. The Woman's rights Movement in the United States* (New-York, Atheneum, [1974]), chapitre 15. Enfin, terminons par le livre de William Chafe, *The American Woman. Her Changing Economic, Political and Social Roles, 1920-1970* (New York, Oxford University Press, 1972), chap. 15-18.

⁹ Pour une énumération des organisations féminines charitables existant au Québec, au début du siècle, on peut consulter le livre publié par le Conseil national des Femmes du Canada, intitulé *Femmes du Canada, leur vie, leurs œuvres* (Ottawa, Ministère de l'Agriculture, 1900).

Fidèles à la définition de l'action féminine qui veut que la femme s'occupe presque exclusivement des problèmes touchant la famille et le foyer, les membres de la Fédération appuient fortement toute œuvre qui a pour but de sauvegarder les enfants et le foyer. Ainsi, des liens étroits sont créés entre la Fédération et l'hôpital Sainte-Justine pour les enfants. « L'Oeuvre de la Goutte de lait », établie pour tenter de diminuer le taux de mortalité infantile qui est parmi les plus élevés en Amérique du Nord, bénéficie de son aide lors de campagnes de financement ou de publicité¹⁰. La FNSJB fonde elle-même au moins 17 comités de « Goutte de lait » pendant la guerre et organise des conférences sur l'hygiène.

On assiste à la mise sur pied de deux comités chargés d'aider la mère de famille lors de son accouchement. Comme chaque classe a ses besoins, les mères ouvrières sont assistées dans la maternité par l'œuvre de charité dite l'Assistance Maternelle. Fondée en 1909, elle se propose de venir en aide à la « ...légion de jeunes mères murées dans une existence étroite... entre les classes privilégiées et les classes déshéritées... » qui s'épuisent dans des accouchements rapprochés et qui, sans aide ménagère adéquate, se relèvent trop vite de leurs couches¹¹.

Pour les autres mères qui ont les moyens de se payer une aide maternelle à l'accouchement, on fonde, dix-huit ans plus tard, le « Comité des aides maternelles ». En effet, Marie Gérin-Lajoie est persuadée qu'une des causes du taux élevé de mortalité infantile est l'accouchement à l'hôpital. Sa volonté de garder la mère au foyer lui fait déclarer devant la Commission des Assurances sociales de Québec (Commission Montpetit) que le meilleur moyen d'aider les familles dans le besoin n'est pas la construction de nouveaux hôpitaux, mais le secours direct aux mères :

Je vous demande... de ne favoriser aucun mouvement qui entraînerait la femme vers l'hôpital au lieu de rester au foyer. Même de son lit de souffrance, une mère peut diriger sa maison et voir à ce que tout aille bien¹².

¹⁰ Terry Copp, *The Anatomy of Poverty. The Condition of the Working Class in Montreal, 1897-1929* (Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1974), chap. 6 et pages 168-173.

¹¹ Madeleine Huguenin, « L'Assistance maternelle », *Deuxième congrès de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste* (Montréal, Paradis, Vincent et Cie, 1909), 16.

¹² Texte de la déclaration de Marie Gérin-Lajoie, reproduit dans *Le Devoir* du 27 janvier 1931.

Un autre grand champ d'action de la FNSJB est la lutte antialcoolique. D'ailleurs, on conçoit mal une organisation féminine de cette époque qui ne se prononce pas sur ce problème qui, croit-on, est à la base de la pauvreté et du vice, et ce d'autant plus que l'alcool est l'ennemi numéro un du bonheur des familles et de la paix du foyer, domaine primordial de la femme. Dès sa fondation, la FNSJB collabore avec le MLCW afin de faire réduire le nombre de débits de boissons dans la ville et formule un projet de loi pour limiter l'octroi des permis. Preuve de l'appui populaire pour la lutte antialcoolique, ce projet est appuyé par une pétition de 60,000 noms. Chaque année, le « comité de tempérance » renouvelle la bataille, souvent de pair avec les autres organisations de tempérance, telles le Women's Christian Temperance Union (WCTU). Ainsi en 1910, lors des élections municipales de Montréal, un grand appel est lancé à la solidarité féminine, afin que toutes les femmes qui possèdent le droit de vote appuient les candidats prônant le programme de la Ligue antialcoolique. Ce phénomène est intéressant car il illustre bien la croyance qu'ont les féministes de cette époque dans le rôle régénérateur de la femme et dans la possibilité d'un vote solidaire des femmes.

Elles ont en outre combattu la traite des blanches. Il est difficile de savoir si celle-ci avait une importance considérable à Montréal et au Québec, mais un fait n'en est pas moins certain, c'est qu'elle a terriblement exalté l'imagination des bourgeoises, autant de la FNSJB que du MLCW. La FNSJB organise un comité de surveillance aux gares où, prétend-on, le recrutement se fait et on envoie des lettres à des curés du Bas-du-Fleuve leur fournissant la liste des foyers vers lesquels ils doivent diriger les jeunes filles en partance pour la ville afin de les protéger.

D'autres questions, telles le paiement aux épouses du salaire des maris prisonniers, l'assistance médicale aux chômeurs, la création de tribunaux pour l'enfance, le logement ouvrier, la présence de femmes policiers aux postes de police et la lutte contre la tuberculose, ont retenu l'attention de la FNSJB à différents moments. Comme les autres organisations féminines la Fédération participe à l'effort de guerre en fondant la section française de la Croix-Rouge et du Fonds-Patriotique.

Après la guerre, la lutte contre le cinéma mobilise très longtemps une partie des effectifs de la Fédération, qui s'interroge sur la valeur morale du cinéma et sur la pertinence d'en interdire

l'accès aux enfants. L'incendie du cinéma Laurier, en 1927, dans lequel périrent soixante dix-sept enfants, ne fait que raffermir leur position. La même année, Marie Gérin-Lajoie envoie une requête au premier ministre Taschereau lui enjoignant de légiférer sur la fermeture des cinémas le dimanche et sur l'interdiction de l'entrée aux enfants. Entre-temps, on lutte aussi bien contre les affiches immorales à l'entrée des théâtres et des cinémas que contre la mode indécente. Dans cette action, la FNSJB emboîte le pas aux milieux cléricaux qui essaient d'instaurer un régime de puritanisme des plus rigides¹³.

Quoique la coupure que nous avons décelée entre la première période (1907-1920) et la deuxième ne soit pas très radicale et ne s'opère qu'au cours des ans, on peut néanmoins constater un changement d'orientation dans la pratique de la charité et de l'action sociale. Ce changement est relié au sort de la Fédération à long terme. L'action de la FNSJB, dans ses premières années d'existence, ressemble à celle des autres mouvements de réforme à Montréal, quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse. Cependant, après la guerre, on remarque de moins en moins d'affinité avec les organisations non-catholiques, qu'elles soient féministes ou réformistes, et un attachement de plus en plus solide à la pensée sociale catholique et aux milieux cléricaux. La Fédération a permis à des laïques de se pencher sur des problèmes sociaux et de mener un bénévolat plus prestigieux et mieux structuré, domaine auparavant largement dominé par les communautés religieuses. Vingt ans plus tard, leur pratique d'un certain réformisme sera solidement encadrée par l'Église.

3 — *Les luttes pour la conquête de droits égaux*

C'est l'absence de droits égaux qui a amené les féministes à considérer leur statut juridique et politique comme la source même de leur oppression en tant que femmes. De grandes luttes se mèneront donc pour l'obtention du droit de vote à tous les paliers, pour l'accès à des professions et à l'enseignement supérieur traditionnellement réservés aux hommes et pour l'abolition de la discrimination au niveau juridique. Nous allons, dans cette partie, dégager successivement l'essentiel de ces luttes qui ont été pour la plupart

¹³ Voir, par exemple, l'article de l'abbé Philippe Perrier « Contre le cinéma, tous », *L'Action Française* (février 1927).

commencées sous l'instigation du MLCW puis poursuivies conjointement avec la FNSJB.

Au tournant du siècle, aucune Canadienne ne possède le droit de vote aux niveaux fédéral et provincial, mais les veuves et les célibataires contribuables peuvent voter aux élections municipales, et au Québec, la loi permet à tous les propriétaires de voter et d'être éligibles au poste de commissaire d'école¹⁴.

Les femmes ayant des droits au niveau scolaire, des féministes, avaient tenté de faire élire une femme au poste de commissaire au Protestant School Board. Ces pressions aboutirent au retrait pur et simple de ce droit en 1892. Le MLCW et la FNSJB contesteront cette restriction de leurs droits; en ce domaine, la participation des femmes leur semble particulièrement importante car, disent-elles :

[...] l'inspection des écoles par des gardes, la santé des enfants, la direction des filles sont des questions qui concernent principalement les femmes¹⁵.

La lutte pour l'obtention du suffrage au niveau municipal sera l'une des plus importantes et ce, d'autant plus que la plupart des féministes sont grandement engagées dans le mouvement de réforme urbaine. Lorsque le Conseil municipal de Montréal tente, en 1902, de retirer ce droit aux 4,804 femmes locataires qui en jouissent, Marie Gérin-Lajoie au nom du MLCW adresse une requête aux échevins et au maire revendiquant la conservation de ce droit. Les locataires montréalaises (hors de la puissance maritale) purent continuer à exercer leur droit de vote et conséquemment les élections de 1904 suscitérent une grande participation féminine.

Dans la lutte pour l'obtention du droit de vote au niveau fédéral, le rôle des féministes canadiennes-françaises n'a pas été prédominant, mais elles ont généralement appuyé toutes les actions menées en ce sens. La Fédération s'est particulièrement mobilisée

¹⁴ Pour obtenir plus de détails, on peut consulter les deux ouvrages suivants: C. L. Cleverdon, *The Woman Suffrage Movement in Canada* (Toronto, University of Toronto Press, 1950, [1974]), 324 p. et Micheline Dumont-Johnson, « Histoire de la condition de la femme dans la province de Québec », *Tradition culturelle et histoire politique de la femme au Canada*. Études préparées pour la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, no 8 (Ottawa, Information Canada, 1975).

¹⁵ *Minutes de l'assemblée des déléguées*, 6 novembre 1915, Archives FNSJB.

sur cette question en 1917 lors de l'adoption de la Loi des Élections en temps de guerre qui n'accordait le droit de vote qu'aux parentes de soldats. Marie Gérin-Lajoie écrit à ce moment :

Les femmes voteront en raison des liens qui les rattachent aux soldats du front; de sorte que le suffrage est moins un privilège qu'on leur concède qu'un droit accordé aux soldats de voter plusieurs fois par l'intermédiaire de parentes¹⁶.

Il devenait, croyait-elle, de l'intérêt même des opposants du suffrage féminin au Québec de réclamer son extension à toutes les femmes du Québec afin qu'elles puissent « devenir une aide précieuse dans l'orientation de la politique nationale », et qu'elles manifestent leur opposition à la conscription. Cette loi est dénoncée à la fois pour des motifs féministes et nationalistes.

Sur la scène provinciale, s'esquissent de vastes campagnes d'opposition aux démarches des féministes¹⁷. Afin de relancer le mouvement au Québec, Marie Gérin-Lajoie propose en 1921 la création d'un nouveau comité unissant Anglaises et Françaises: l'année suivante est fondé le Comité Provincial pour le suffrage féminin. La participation de la FNSJB à ce comité est de courte durée car Marie Gérin-Lajoie doit céder aux pressions de l'Église et abandonner la présidence du comité.

La vaste campagne antisuffragiste amène des catholiques à croire que préconiser le vote des femmes va à l'encontre de la doctrine de l'Église. Marie Gérin-Lajoie entreprend donc des démarches auprès des évêques québécois afin de les rallier à la cause du suffrage. Devant leur refus, elle participe au congrès de l'Union internationale des Ligues catholiques féminines à Rome¹⁸. Elle y demande des directives précises sur l'attitude à adopter, vu l'opposition cléricale. Ce congrès confirme que l'exercice du suffrage

¹⁶ Marie Gérin-Lajoie, « La femme peut devenir une aide précieuse dans l'orientation de la politique nationale », *La Bonne Parole* (décembre 1917): 1.

¹⁷ Le mouvement anti-suffragiste s'est manifesté sous de multiples formes: les éditoriaux enflammés de Henri Bourassa, l'opposition des Jésuites et des Oblats (copie d'une lettre de M. Gérin-Lajoie à la Vicomtesse de Vélard, 24 août 1922, Archives SNDBC), celle de l'Action Catholique, « Leur Ambition », *L'Action Catholique* (26 avril 1922), celle de groupes de femmes mis sur pied pour lutter contre le suffrage, *La Presse* (3 février 1921) et enfin, celle de la majeure partie des évêques québécois.

¹⁸ Voir les lettres des évêques de Québec, Chicoutimi, Trois-Rivières et Rimouski à Marie Gérin-Lajoie, février-mars 1922, Archives SNDBC.

électoral pour les femmes n'est pas incompatible avec la doctrine catholique. Toutefois une résolution stipule que toute nouvelle initiative sur le terrain du suffrage féminin devra être approuvée au préalable par l'épiscopat. La FNSJB devient ainsi soumise à la volonté de son évêque.

La question de l'accès aux professions et à l'éducation supérieure intéresse particulièrement les féministes. Cependant, sur la question de l'instruction obligatoire, les positions divergent et la FNSJB, à l'instar du clergé, s'y oppose. Cette position est manifeste lorsqu'un article de la journaliste Françoise (Robertine Barry) est censuré, suite aux pressions de Mgr Bruchési. Cette dernière, dans une lettre de protestation, écrit à Marie Gérin-Lajoie :

Je reconnais que vous avez besoin pour le triomphe de la Fédération de cette force, toute-puissante en notre pays, qu'est le clergé. Sacrifiez-lui des holocaustes. Je souhaite seulement qu'il ne vous en demande d'autres plus dures encore comme de renoncer, par exemple, au suffrage féminin. En attendant, je vous plains car, en me sacrifiant, vous allez contre ce sentiment de droiture, de loyauté, de justice, que j'ai toujours admiré en vous puisque de votre aveu vous n'avez rien vu de répréhensible à ce que j'ai écrit¹⁹.

Cette analyse de l'influence du clergé sur la Fédération s'est avérée quasi prophétique quand on songe qu'en 1922, la lutte pour le suffrage a dû être abandonnée.

Les projets de la Fédération face à l'éducation comportent, d'une part, la revendication en faveur de l'enseignement supérieur et universitaire et, d'autre part, la mise sur pied de cours ménagers. Le premier aspect préoccupe particulièrement Marie Gérin-Lajoie qui est active dans la lutte pour la fondation de l'École d'enseignement supérieur pour jeunes filles (qui devient le Collège Marguerite-Bourgeoys en 1924). De vaines luttes se mènent pour l'admission des femmes à l'exercice de la médecine, de la comptabilité, et plus particulièrement, pour leur admission au Barreau.

Toutefois, ces revendications rejoignaient les aspirations et les intérêts d'une minorité de femmes. Conscientes de ce fait, les féministes formulent pour les femmes des autres classes de la société des projets d'éducation aux visées beaucoup plus traditionnelles.

¹⁹ Françoise à Marie Gérin-Lajoie, 23 juillet 1909, in dossier *Congrès 1907-1909*. — Aussi Mgr Bruchési à Marie Gérin-Lajoie, 9 juillet et 5 août 1909, in dossier *Mgr Bruchési, Deschamps et autres*, Archives FNSJB.

La forme d'éducation pour les filles d'ouvriers et de cultivateurs sera celle qui les préparera le plus adéquatement à remplir toutes les tâches ménagères dévolues aux femmes, c'est-à-dire une formation dans les arts domestiques. Ceci conduit la FNSJB à soutenir l'École ménagère de Montréal, projet s'inscrivant dans le sens d'une professionnalisation du travail ménager²⁰. Malgré le caractère éminemment traditionnel de l'entreprise, l'école s'attire l'hostilité de mères de famille: la fondatrice, Caroline Béique, raconte qu'on l'accusait de faire fausse route et d'insulter de la sorte les mères canadiennes²¹.

L'éducation comme moyen d'émancipation des femmes ne leur semble donc pas désirable pour toutes les Québécoises. La formulation de ces deux projets d'éducation différents correspond aux rôles sociaux respectifs qu'on veut attribuer aux filles de la bourgeoisie et aux filles de la classe ouvrière. En outre, ces projets témoignent non seulement des différences entre les classes, mais aussi de l'opposition entre le rôle de la femme tel que perçu par l'idéologie conservatrice (école ménagère) et l'idéologie réformatrice (enseignement supérieur).

L'absence de droits juridiques égaux est une composante fondamentale de la condition féminine au début du siècle. L'incapacité juridique de la femme mariée était le principe sur lequel reposait toute l'organisation familiale; seules les veuves et les célibataires jouissaient de leur pleine capacité civile. Dès 1902, Marie Gérin-Lajoie avait publié un *Traité de Droit usuel*, vulgarisation et simplification du droit civil et constitutionnel. Ce livre était destiné à un large public et en fait, selon les souhaits intimes de son auteur, spécialement aux femmes. Ses connaissances juridiques la font reconnaître comme la personne-ressource des féministes pour cette question. De nombreuses luttes ont été entreprises sous son instigation²².

²⁰ Elle est la seule école ménagère catholique dirigée par des laïques du moins jusqu'en 1919. Abbé O. Martin, «Les Écoles Ménagères. Quelques statistiques», *Almanach de l'Action sociale catholique 1917-1922* (Québec, Ateliers typographiques de l'Action sociale Ltée): 118-120. Pour l'historique des écoles ménagères, on peut aussi consulter l'article de Lucien Lemieux, intitulé «Fondation de l'École ménagère de Saint-Pascal 1905-1909», RHAF, XXV, no 4: 552-557.

²¹ Mme F.-L. Béique, *Quatre-vingts ans de souvenirs. Histoire d'une famille* (Montréal, Valiquette, 1939), 246.

²² Notons que la FNSJB, de concert avec d'autres organisations féminines, participe à de grandes batailles juridiques: en 1908, elle lutte contre un projet

Une réforme globale du Code civil de la Province de Québec s'avérait essentielle. Réclamée à de fréquentes occasions, cette demande ne fera l'objet de considérations qu'en 1929 lorsque le gouvernement Taschereau acceptera de mettre sur pied une commission chargée de reviser les droits civils des femmes: c'est la Commission Dorion. Malgré leur demande les femmes ne réussissent pas à siéger à cette Commission; tout au plus consent-on à créer un sous-comité de dames. Marie Gérin-Lajoie y prend la défense de la communauté légale. Le type même de modifications qu'elle préconise pendant plus de vingt ans, vise d'abord et avant tout à minimiser les effets et conséquences de cette incapacité juridique de la femme mariée: elle ne s'attaque pas directement à ce problème, ni au fait que l'incapacité demeure la règle générale pour les femmes mariées. S'attaquer ouvertement à ce principe d'incapacité aurait exigé une conception nouvelle de la famille, et cette institution n'a pas été remise en cause par les féministes bourgeoises du début du siècle qui y demeurent attachées.

En somme, les divers points sur lesquels ont porté les luttes pour les droits égaux, démontrent un niveau de conscience féministe relativement élevé. Toutefois, le refus de reconsidérer le rôle traditionnel des femmes et la formulation de projets d'émancipation à caractère petit-bourgeois ont grandement limité le contenu et la portée de leurs demandes.

4 — *L'organisation du travail féminin*

La création à la FNSJB d'un secteur d'activité concernant le travail féminin témoigne que la participation des femmes à la production est un phénomène irréversible et révèle une certaine inquiétude de la bourgeoisie à ce sujet. Craignant une dislocation de la famille traditionnelle et voulant, par là, protéger le rôle premier

visant l'abolition de la loi du Homestead de 1897 (cette loi protège les femmes de colons en empêchant le mari d'aliéner sans leur consentement le patrimoine familial); en 1915, elle appuie la loi Pérodeau (qui inclut la femme à titre d'héritier au troisième degré, en cas de décès de l'époux sans testament); et enfin, lutte pour obtenir une modification de la Loi des Banques concernant les dépôts des femmes mariées (cette modification vise à faire passer le montant de dépôt autorisé aux femmes mariées en communauté de biens de \$500. à \$2,000. et permet à la femme seule de retirer cet argent), entreprise couronnée de succès en 1923. Ce dernier amendement apparaît comme une revendication très spécifique d'un groupe restreint de femmes assez fortunées pour être en mesure de déposer plus de \$500. en banque alors que le salaire moyen d'une Montréalaise, selon le recensement du Canada, est de \$587. en 1921.

des femmes en tant que reproductrices, on s'intéresse aux travailleuses pour préserver leur vocation de mères et d'épouses, ce qui signifie s'occuper de leurs conditions de travail et de la discrimination salariale dans l'emploi. C'est cet aspect de la défense des travailleuses qui est innovateur.

La forme particulière d'organisation ouvrière fondée par la FNSJB s'établit à une époque où les syndicats féminins sont à peu près absents du Québec. Son idéologie féministe et réformatrice bourgeoise s'exprime dans la structure et le contenu de l'association professionnelle. L'identifiant à une « famille élargie », et ignorant la lutte des classes, on en propose la définition suivante :

[...] la réunion des personnes de même métier ou profession, qui par la mise en commun de leurs petites énergies individuelles, veulent acquérir une force collective suffisante pour opérer dans leur situation économique les améliorations désirables, pour obtenir le développement intellectuel nécessaire et trop facilement comprimé par le labeur quotidien, pour augmenter en elle-même le trésor de vie morale déposé en leur âme par l'Église et dont les associations professionnelles catholiques sont des foyers protecteurs effectifs et reconnus. [...] Hâtons-nous d'y enrôler les nôtres avant que les syndicats neutres, socialistes et franchement anti-cléricaux ne soient devenus une force trop grande²³.

Il faut relever la classe ouvrière féminine et en faire surgir une élite de travailleuses. On dissocie fermement l'association professionnelle d'un syndicat proprement dit qu'on assimile exclusivement à la protection des intérêts économiques de ses membres :

[...] cette petite allure agressive ne convenait nullement au rôle pacifique que doit remplir la femme en économie politique, même lorsqu'il s'agit pour elle, de faire valoir de justes revendications. L'appellation de syndicat ne rencontra point l'assentiment général des esprits, et fut rejetée²⁴.

Cette formule tient compte de la double fonction de la travailleuse « laquelle étant femme, doit se mouvoir à la fois dans la famille et dans la profession »²⁵.

²³ Évangéline Zappa, « Les associations professionnelles féminines », *La Bonne Parole* (août 1915) : 4,6.

²⁴ Marie-Claire Daveluy, « Caractère des associations professionnelles », *La Bonne Parole* (avril 1917) : 23.

²⁵ *Ibid.* : 23.

Hantées comme leurs contemporains par le spectre du syndicalisme révolutionnaire, les membres de la Fédération entendent récupérer une partie du mouvement ouvrier pour y empêcher toute infiltration socialiste. Les associations ont un caractère confessionnel et ont toutes à leur direction un chapelain; leur non-agressivité répond au souci de ne pas effrayer le patronat par des revendications économiques trop radicales, ce qui aurait nui au prestige de la FNSJB²⁶.

En dépit de cette optique axée sur une perception harmonieuse des relations entre le capital et le travail, la création des associations professionnelles s'attire une grande suspicion de la part des autorités cléricales et nationalistes. Enfin, autant par leur idéologie que par leurs moyens d'action, les associations professionnelles se démarquent nettement du syndicalisme politique et du syndicalisme d'affaires.

Établies pour améliorer les relations tendues entre les patrons et leurs employées, les associations professionnelles regroupent diverses catégories de travailleuses, sur une base catholique et canadienne-française: employées de manufactures, employées de magasins, employées de bureau, servantes, institutrices et même «femmes d'affaires». Chaque association ou presque jouit de la «protection» d'un comité de dames patronnesses, indice significatif de l'idéologie bonne-ententiste de la FNSJB. Mme Albert Dupuis, épouse du propriétaire de «Dupuis Frères», préside le comité des dames patronnesses de l'Association professionnelle des employées de magasins, alors que Mme Damien Rolland, épouse du président de l'Association des manufacturiers canadiens, assume la direction de celui de l'Association professionnelle des employées de manufactures. Politique qu'on croit habile puisque dans l'esprit de Marie Gérin-Lajoie,

[...] ayant avec nous et pour nous les femmes de nos Patrons, nous pourrions plus sûrement être entendues et il serait sans doute plus facile de faire passer certaines réformes dans notre travail.²⁷

Ces associations, qui sont en quelque sorte des sociétés d'entraide, offrent à leurs membres, en plus du respect de leur

²⁶ Marie Gérin-Lajoie (fille), «Le syndicalisme féminin», extrait d'un cours donné à la Semaine Sociale de 1921 et reproduit dans le livre de Michèle Jean, intitulé, *Québécoises du 20^e siècle* (Montréal, Éditions du Jour, 1974), 103-116.

²⁷ *Premier livre des minutes de l'Association professionnelle des employées de manufactures. 17 février 1907-13 septembre 1908* (21 novembre 1907), Archives FNSJB.

croyance religieuse, toute une série de cours ménagers et professionnels en conformité avec leur vocation première et, dans certains cas, les bénéficiaires d'une caisse de secours en cas de maladie. Toutefois, l'établissement de tels cours s'organisera toujours en fonction de ce qu'on croit être les intérêts professionnels immédiats de la travailleuse. Au fil des années, les associations abandonneront progressivement leurs préoccupations à l'endroit de l'instruction professionnelle de leurs membres au profit d'un intérêt plus marqué dans l'institution des cours ménagers et ceci, à la mesure de l'évolution et du déclin de la FNSJB. Si les employées de bureau, de magasins et de manufactures bénéficient de secours en cas de maladie, cette aide ne réussira à rejoindre que peu d'associées.

Malgré cette soumission évidente de leurs activités à l'idéologie de la femme au foyer, chaque association s'est d'une façon ou d'une autre consacrée à la défense des intérêts économiques de ses membres. L'Association professionnelle des employées de magasins lutte surtout pour l'utilisation de sièges par les vendeuses et la fermeture des magasins tôt dans la soirée. L'Association professionnelle des employées de bureau obtient en 1912, grâce en bonne partie aux efforts de Marie Gérin-Lajoie, le rappel d'un projet de loi qui aurait fermé aux femmes la carrière de sténographe à la Cour Supérieure.

L'Association professionnelle des employées de manufactures (APEM), fondée en janvier 1907, est la plus dynamique et la plus considérable des œuvres économiques de la FNSJB. Au moment de son affiliation à la Fédération, en mai 1907, ses effectifs se chiffrent déjà à 471 membres qui proviennent de la Dominion Textile d'Hochelaga, de la fabrique de chaussures Tétreault et de la maison de confection John P. Black, entre autres. Elle enrôle principalement des contremaîtresses des grandes maisons industrielles, ce qui cadre bien avec l'élitisme qui guide la FNSJB. Marie Gérin-Lajoie s'exprime ainsi :

Il faut que notre cœur se fonde dans notre association, il faut en faire une association d'élite, par leur éducation et leur entraînement c'est de faire surgir l'élite. Elle soulève les autres et les élève dans les classes de la société. Celles-là, ne les arrêtons pas, ne les jalousons pas, ce sont elles qui élèvent la condition de la femme qui travaille²⁸.

²⁸ *Deuxième livre des minutes de l'Association professionnelle des employées de manufactures. 20 septembre 1908-7 mars 1912 (20 février 1910), Archives FNSJB.*

L'APEM lutte pour l'observance des fêtes religieuses par les patrons, réalise des enquêtes sur le travail des femmes, inaugure une Fête du travail féminin en 1908²⁹ et fait des pressions afin qu'on remédie à l'installation défectueuse de la lumière artificielle dans les filatures de coton d'Hochelaga; elle demande que les hommes soient séparés des femmes en leur attribuant des départements respectifs et que des contremaîtresses surveillent les femmes au travail, ceci pour protéger la moralité de l'ouvrière. Elle insistera aussi en 1915 pour que soient affichés les noms des inspectrices de manufactures.

Elle craint beaucoup l'influence du syndicalisme international sur ses membres. Une partie de ses effectifs qui travaille dans les buanderies en 1913 refuse de changer d'allégeance au profit d'une union internationale, l'International Union Laundry Workers³⁰, indice de son rejet de cette forme de syndicalisme. Cette association ne se transformera jamais en syndicat: en 1931, elle devient la Société des Ouvrières catholiques (SOC), autre dimension de la subordination définitive de la FNSJB envers le clergé.

L'Association des institutrices catholiques, section de Montréal, groupe une cinquantaine d'enseignantes. Elle travaille de concert avec les institutrices anglophones, et leur action commune leur permet d'obtenir en 1908 le doublement de la pension des institutrices à la retraite. C'est la seule grande victoire de cette association qui en 1921, suite aux pressions des commissaires d'écoles, constitue la section féminine de l'Alliance catholique des professeurs de Montréal.

Si les bourgeoises ont été parmi les premières à s'intéresser à la promotion des droits des femmes, elles le doivent en partie à des conditions matérielles leur permettant de se libérer des tâches ménagères par l'engagement de domestiques. L'acuité de ce qu'elles ont appelé la crise domestique nous permet de cerner la véritable nature de classe de leurs revendications³¹.

²⁹ *Ibid.* (4 septembre 1910). La foule a été évaluée entre 12,000 et 20,000 ouvrières. Voir *Le Devoir* et *La Patrie* du 6 septembre 1910. Cette fête est supprimée après 1913.

³⁰ *La Gazette du Travail* (octobre 1913): 465.

³¹ Joséphine Marchand-Dandurand, Robertine Barry et surtout, lady Lacoste, ont été des bourgeoises très préoccupées par la crise domestique. À cet effet, la lecture du *Journal-Mémoires de Madame Raoul Dandurand 1879-1900*, d'un article de Française, «Le congrès féminin», *Le Journal de Française* en date du 15 juin 1907 et du *Journal intime* de lady Lacoste nous permet de mesurer, entre autres, l'intensité de l'intervention respective de ces femmes dans ce domaine.

La fondation en 1908 de la Société des aides-ménagères vise à aider les dames de la FNSJB, entre autres, à se recruter de meilleures domestiques et à améliorer la qualité de leurs services. La mort de cette société en 1911 s'explique par l'instabilité des servantes et les difficultés de recrutement qui en découlent. Les dames de la Fédération n'ont pas songé à remettre en cause la pertinence d'offrir à leurs domestiques, comme loisirs, des cours d'art ménager...

Se définissant comme une association féminine commerciale appelée à guider la femme dans la conduite des affaires, l'Association des Femmes d'affaires aspire à former une élite féminine dans le monde commercial, entend lui fournir un centre d'étude sur des questions économiques du ressort de la femme tout en développant ses intérêts moraux et professionnels. C'est autour d'une revendication précise qu'elle concentre ses efforts: prenant la défense du petit commerce soumis à une concurrence déloyale de la part des grands magasins, elle obtient un amendement d'exception à la loi nouvelle adoptée en faveur de la fermeture prématurée des magasins.

Comme nous le voyons, les revendications de cette dernière association entrent en contradiction avec celles de l'Association professionnelle des employées de magasins.

La FNSJB, dans le mémoire qu'elle a présenté à la *Commission royale d'Enquête sur la formation industrielle et l'enseignement technique* en 1911, dévoile l'une des contradictions majeures de son idéologie: tout en demandant l'égalité politique pour les femmes, elle préconise l'établissement d'une législation protectionniste à l'égard du travail féminin. Les membres de la Fédération ne semblent pas considérer, contrairement à leurs consœurs anglophones, que le protectionnisme contient implicitement l'institutionnalisation de la marginalité du travail féminin et la consécration des bas salaires octroyés aux femmes. Les démarches pour hâter l'application de la Loi du Salaire minimum pour les femmes, votée en 1919, s'inscrivent dans la même perspective. Une autre contradiction de l'attitude de la Fédération face au travail féminin est l'encouragement qu'elle donne au travail à domicile, entre autres, en créant un comité d'Assistance par le travail qui avait pour but de fournir du travail de couture à domicile aux chômeuses. Les conditions du travail à domicile sont souvent bien proches de celles du « sweating system », cependant la Fédération juge nécessaire d'encourager le premier et de dénoncer le second.

Le fléchissement des activités des associations professionnelles à partir de 1920 peut s'expliquer par l'appui que le clergé accorde aux syndicats catholiques naissants. Les associations auraient pu aboutir à la création de véritables syndicats féminins ; mais de tels syndicats exclusivement féminins ne semblaient pas cadrer avec les conceptions que les autorités cléricales se faisaient du syndicalisme. La Fédération a tenté de concilier des intérêts aussi contradictoires que ceux de dames patronnesses, épouses de manufacturiers, avec ceux d'ouvrières ; de domestiques avec leurs patronnes ; de vendeuses avec leurs employeurs « femmes d'affaires ». Il est probable que dans la direction bourgeoise des associations professionnelles réside l'explication de la faible portée de ces groupements de travailleuses et du contenu protectionniste et timoré de leurs revendications au niveau du travail féminin.

Conclusion

Marie Gérin-Lajoie cesse toute activité à la FNSJB en 1933 après en avoir présidé les destinées pendant plus d'un quart de siècle. Son départ marque non seulement la régression de la Fédération en tant que regroupement des forces féministes, mais illustre l'impossibilité de survie à long terme, dans la société québécoise, de ce type d'association s'abreuvant simultanément à l'idéologie traditionnelle conservatrice et au réformisme.

Dès la naissance de la FNSJB, cette contradiction se manifeste clairement : pour se développer dans la société canadienne-française, le mouvement féministe doit se ménager des appuis, faire des alliances avec les représentants de l'idéologie officielle et plus particulièrement le clergé. Les alliances impliquant des compromis, les revendications centrées sur une plus grande autonomie des femmes dans la société sont subordonnées au maintien intégral de la famille et le refus d'y contester le rôle des femmes entraîne l'échec relatif de nombreuses revendications. Un des paradoxes de l'idéologie de la Fédération est d'avoir adhéré à une idéologie de la famille basée sur le conservatisme tout en réclamant des droits politiques pour les femmes. Cette composante de son idéologie, héritée du féminisme de revendication, l'amène à s'inscrire en faux contre l'idéologie dominante. L'abandon des luttes politiques par la Fédération consacre la victoire du féminisme chrétien, seul admissible dans l'idéologie conservatrice.

Le féminisme bourgeois engendre lui-même de nombreuses contradictions en opérant une division des membres de la société

selon les sexes et non en fonction d'une position économique et de rapports de production, car cette idéologie affirme l'existence d'une solidarité « naturelle » des femmes entre elles. En conséquence, la FNSJB a tenté de regrouper des femmes d'appartenance de classes différentes au nom d'intérêts communs « féminins », ce qui l'a parfois amenée à adopter des positions qui paraissent incohérentes.

La perte d'influence de la FNSJB dans la société québécoise semble coïncider avec la démarcation qui s'effectue dans les années vingt entre les intérêts conservateurs et réformistes. L'émergence d'une part, d'associations féminines résolument catholiques et conservatrices, tels les Cercles de Fermières au cours de la deuxième décennie du siècle, et d'autre part, de groupements réformistes de femmes laïques, organiquement indépendants du clergé, telles La ligue des droits de la Femme et l'Alliance canadienne pour le vote des Femmes du Québec, témoigne de l'impossibilité de fusionner ces deux pôles de l'action féminine. La Fédération se retranche derrière son conservatisme catholique, tandis que d'autres organisations féminines charitables ou politiques continuent d'évoluer. Dès lors, on ne saurait s'étonner de voir la nouvelle génération de femmes bourgeoises militer davantage dans des associations autres que la FNSJB et de trouver cette dernière confrontée au délicat problème du vieillissement de ses effectifs.

Malgré l'histoire de sa récupération, dont les modalités sont propres à l'histoire du Québec, il est nécessaire de situer ce déclin du féminisme de revendication dans la perspective de celui du mouvement réformiste et féministe en Occident durant les années 20, et de ne pas sous-estimer l'influence de cette première génération de femmes qui ont joué le rôle d'éveilleuses de conscience dans une société foncièrement antiféministe.